

**INSIGNE
des Stalags IA et IB**



Des insignes du modèle ci-dessus sont en vente au secrétariat de l'Amicale au prix de 30 francs (joindre 10 francs pour l'envoi)

Toujours là

Bulletin Mensuel de l'Amicale Nationale des Stalags IA et IB

Rédaction

Administration

68, Chaussée-d'Antin

3^e Année. Numéro 6

Octobre 1947

Silence aux assassins

Le 1^{er} septembre, la Radiodiffusion française, chaîne nationale, dans une émission appelée « La Tribune de Paris », nous a fait entendre les meilleurs clowns de l'année.

Il s'agissait de sous-officiers allemands, prisonniers de guerre, cantonnés dans la région parisienne, et suivant, à Saint-Denis, des cours... de démocratisation sans aucun doute.

Ces messieurs, en parfaits « Kollaborateurs », se sont montrés enchantés de ces cours et très heureux d'avoir été faits P. G. par la grâce de leur Führer. Leurs intentions sont et ont toujours été très pures. La preuve en est que, le lendemain, à la même émission, sur la même chaîne (quelle ironie pour des P. G.), un monsieur, français cette fois, est venu nous expliquer qu'il trouvait cela très bien. Et ce monsieur — tenez-vous bien — est André-François Poncet, ex-ambassadeur français auprès d'Hitler, pendant les années qui ont précédé la guerre, la nôtre. Evidemment, on ne peut pas toujours se battre, et, entre temps, il faut bien redevenir copains, comme devant et cochon qui s'en dédit.

Mais enfin, deux ans après notre libération, c'est peut-être aller un peu vite en besogne.

Il est vrai qu'on ne pouvait mieux faire pour honorer les héros d'Oradour-sur-Glane, de Dachau, Buchenwald et autres lieux et qui sont prêts à le redevenir. Car ces gens sont avant tout et resteront des Boches.

Leur unique but est, d'abord de relever leur pays, réarmer et ensuite nous ref... sur la gueule.

D'ailleurs, ils ont terminé leur numéro au micro par la phrase suivante qui, si elle n'est pas exacte dans les termes, l'est dans le sens :

« De toute manière, nous ne pourrions rien faire tant que nous ne serons pas libres. »

Et nous, bons couillons, ne demandons qu'à leur ouvrir les bras comme un putain en mal de clients.

Si nous avons déjà tout oublié, nous n'avons par contre, rien appris. Et nos cinq ans de captivité ne nous ont même pas fait réfléchir.

Aujourd'hui, chacun des anciens Allés (si on peut dire) ne cherche qu'à s'attirer les bonnes grâces des «chleuh», refaire l'Allemagne pour pouvoir s'en servir contre l'ancien partenaire. Et cela, personne n'ose le dire, si tout le monde le pense.

Lorsque nous sommes rentrés, nous étions environ deux millions d'individus comptant parmi les forces vives de la Nation. Je n'irai pas, comme l'a osé un sinistre imbécile, jusqu'à dire « que l'élite du pays se trouvait derrière les barbelés », mais, enfin, parmi nous, se trouvaient quelques intelligences.

NOS ÉCHOS

Heureux exemple.

Notre camarade Pregnard, René, du Stalag IA, 1, rue Minard, à Issy-les-Moulineaux, nous a fait parvenir un complet et une chemise pour notre vestiaire.

Cela nous permettra de vêtir un malheureux à l'entrée de l'hiver.

Nous l'en remercions bien vivement et espérons que ce bon exemple sera suivi de beaucoup d'autres.

Un bon gueuleton

La Compagnie de Mohrunge organise son banquet annuel le dimanche 26 octobre prochain, à midi, à la Maison du Prisonnier, 1, place Clichy, Paris.

Les inscriptions sont reçues chez Garsault, 9, rue Auguste-Monnié, à Antony (Seine): Tél. : Dau. 88-14.

N'OUBLIE PAS de nous faire connaître, s'il y a lieu, ton CHANGEMENT D'ADRESSE

Je n'en veux pour preuves que le respect que certains ont su obtenir des Allemands.

Car où se trouve l'élite d'un pays ? Et qu'est-ce que l'élite ?

Est-ce parmi les personnalités politiques.

En voyant les sinistres nullités qui nous gouvernent, laissez-moi me marrer doucement.

Est-ce parmi les intellectuels ?

Je ne pourrai vous citer qu'un recteur de l'Université de Paris, dont la tête devrait déjà appartenir à Deibler. Alors aucune classe d'individus n'a le droit de se proclamer l'élite du pays.

Beaucoup de Français, qui ont souffert pendant la guerre, pensaient : « Ça changera quand les prisonniers rentreront. »

Ils sont rentrés et rien n'a changé.

Quelques-uns, les plus malins, et on peut leur tirer notre chapeau, se sont vite mis à la coule et, à la faveur du marché noir, se sont très bien débrouillés.

Les autres, la grosse masse, courbent l'échine comme ils l'avaient fait pendant quatre ans, subissent leur sort, attendant le knout, en vrais ennemis qu'ils sont devenus.

Nous avons ouvert une rubrique « Tribune Libre ». Aucun de vous n'a daigné s'en servir. Pas un n'a quelque chose à réclamer. On se prépare à vous reconduire, vous, vos femmes, vos gosses, à la boucherie, mais pas un de vous n'a une objection à formuler. On vous prévient noir sur blanc dans tous les journaux.

Il y a tout de même des bornes que l'idiotie ne doit pas dépasser. Nos aînés de 1914 avaient au moins la pudeur de crier « plus jamais cela ». Vous n'avez même pas cette réaction.

Dans sa dernière conférence de presse le ministre des Affaires étrangères a dit : « La réunion internationale du mois de novembre sera celle de la dernière chance ». C'est clair, c'est net. Vous êtes prévenus. Vous ne serez pas pris en traître. Et pourtant vous restez froids comme des limaces.

Le P. G. de Service.

(Voir la suite page 2)

La Flamme

Le mardi 16 septembre, l'Union Nationale des Amicales de Camps a ranimé pour la première fois la Flamme de l'Arc de Triomphe. Vous lirez le compte rendu général de cette cérémonie dans la page spéciale de l'U. N.A.C.

Notre délégation était conduite par notre Vice-Président Soltré, assisté de notre Secrétaire général Bailly et de notre Trésorier Poulain. Notre Président Vaysset, retenu en Province, s'était fait excuser.

Nous avons reconnu dans l'assistance : Martin, Paillard, Mayeux, Lautar, Allaix, Meslier, Deschamps, Vérité, Amblard, Bottini, etc..., et de nombreux autres camarades que nous nous excusons de ne pouvoir citer.

Notre délégation était une des plus importantes et nous en sommes très fiers. Malgré tout, nous avons remarqué de trop nombreuses absences.

Nous allions évidemment rendre hommage au héros inconnu et à tous ses camarades de 14-18 morts pour la Patrie.

Mais nous voulions aussi saluer encore une fois tous ceux que nous avons laissés là-bas et avec qui, souvent, nous avons passé les plus dures années de l'exil. Beaucoup, en effet, sont tombés pendant les combats qui ont provoqué notre libération. Souvent, nous avons assisté à leur agonie et leur avons rendu les derniers devoirs. Et souvent aussi nous avons pris, sur les tombes fraîchement fermées, des engagements moraux : s'occuper des veuves et orphelins, lutter pour une France heureuse et connaissant enfin la vraie Paix. Car tel était leur dernier vœu.

Le 16 septembre, tous nous devions être là, prêts à renouveler ces promesses et surtout à les tenir.

Notre nombre, malgré tout imposant, a montré dans le calme et le recueillement que les anciens P. G. quoi qu'on en dise, restent unis et répondent toujours « présent », lorsque la raison d'agir est : « servir ».

Les Commandements de l'apprenti Bauer (II)



— Pour ne plus travailler le soir après souper, vite... tu dis « Gute nacht » et tu t'en vas « schlaffer ».

LA GESTAPO AU STALAG I B

Cela se passait en 1944, au camp de Hohenstein.

En cette matinée de printemps nous recevions la première visite des représentants de la Gestapo. Pour une fois, les Français étaient pris de court, car la Wehrmacht elle-même ne s'attendait pas à une telle fouille, et pas le moindre indice du côté des Allemands ne nous avait permis de prendre en temps utile les « dispositions d'usage ».

Tous les prisonniers furent expulsés des baraques, et, malgré des réclamations réitérées, ce n'est qu'entre Allemands que la visite des paquets et des paillasses se déroula.

Le résultat fut évident. Une vingtaine de Français constatèrent, après le départ de ces messieurs, la disparition de tabac, de chocolat et de savon. L'un d'entre nous trouva même à la place de son tabac un billet de 50 pennig ?

Il était bien délicat de dire aux Allemands que nous venions d'être victimes d'une bande de voleurs. Nous exposâmes les faits oralement en faisant observer qu'un malaise certain régnait parmi les Français (comment, d'ailleurs

prouver la présence, avant la fouille, de tel objet dans un paquetage de P. G.?)

Les officiers de la Kommandantur parurent gênés pour donner suite à notre plainte. Ils entreprirent quand même une enquête qui devait aboutir à un long rapport rédigé par l'Abwehr et remis au Commandant du camp.

De ce rapport de trois pages dactylographiées, dont copie fut remise à l'Homme de Confiance, nous avons retenu ce qui suit :

Sans repousser, a priori, la plainte des P. G. français, il y a lieu d'envisager les faits avec prudence, car les P. G. restent des ennemis et peuvent chercher toutes les occasions pour « brouiller les cartes ».

La Compagnie de la Wehrmacht, qui a assisté les membres de la Kriminalpolizei, durant leur fouille du camp français a elle-même été fouillée, mais aucun soldat n'a été trouvé porteur d'objets pouvant appartenir aux prisonniers.

Il paraît donc difficile de pousser plus loin cette affaire.

(L'armée demandant des comptes au parti, quel officier aurait osé le faire?)

Le dernier paragraphe du rapport avait une pointe d'humour qui nous consola de nos déboires. Il signalait au commandant du Camp que nos visiteurs de la Gestapo avaient, après la fouille, déjeuné au mess des officiers allemands de la Kommandantur, à la suite de quoi, le géant du mess avait constaté à son tour la disparition de nombreux couverts.

P. MESLIER.

NOS ÉCHOS

Erreur ne fait pas compte

Par suite d'une erreur commise dans notre numéro 3, de Mai-Juin, il fallait lire :

« Représentant Electro-Lux dispose aspirateurs neufs et occasions. S'adresser à M. Cornet René, Société Electro-Lux, 26, bd. Malesherbes, Paris. Tél. : ANJou 52-80.

Nous nous excusons vivement auprès de notre camarade Cornet, ainsi qu'auprès de la dame dont nous avons donné le numéro de téléphone par erreur et qui fut importunée de nombreuses fois.

La faute revient à notre rédacteur en chef, mais en raison de la chaleur et de la si abondante répartition de jus de la treille, il faut évidemment se montrer indulgent.

Lecture

Nous rappelons, à tous les anciens des IA et IB, que le livre de notre camarade Paul Lambert, « Hommes perdus à l'Est », est en vente au bureau de l'Amicale. Il est adressé franco contre mandat de fr. 220.

Les Belges sont-ils mieux renseignés que nous ?

Nous lisons dans *La Libre Belgique* du 24-6-47, une question posée par un parlementaire, M. Van Walleghem, à M. Spaak, Ministre des Affaires Etrangères :

Plusieurs journaux belges ont fait connaître ces derniers temps à leurs lecteurs qu'il se trouvait encore des prisonniers en Russie soviétique.

Le journal *Le Peuple* du 18 mai 1947 rapporte que :

L'Amicale du Stalag IA (Königsberg) a au cours de son Assemblée extraordinaire, constaté que 400 occupants de ce camp, qui étaient en vie au moment de la Libération, ne sont pas rentrés.

Il est ajouté que :

Ce Comité déclare qu'il a les preuves qu'au total 3.500 Belges sont encore prisonniers en Russie, dont 1.500 à Königsberg et 700 à Tambow et que tous y sont soumis au travail forcé. Trente-neuf d'entre eux ont pu s'évader et rentrer dans un état physique déplorable.

Outre l'inquiétude légitime et compréhensible des familles intéressées, l'opinion publique s'émeut à juste titre en présence de ces affirmations répétées.

Monsieur le Ministre voudrait-il me dire s'il possède des renseignements quelconques à ce propos, et, dans la négative,

ce qu'il croit devoir faire pour que la vérité soit portée à la connaissance de l'opinion publique.

**

A l'appui de cet article, nous indiquons les noms de différents Belges récemment rentrés, citations toujours extraites de la presse belge.

De la « Libre Belgique » du 4-5-47 :

MM. Joseph Hekheinen, de Nidrum, Georges Theiss, d'Esperler, et Armand Magney, de Bullange, sont rentrés, mercredi, dans leur foyer après une longue captivité en Russie, et après avoir été retenus au camp de Munster-les-Hanovre, en zone britannique où ils avaient vainement attendu qu'on s'occupe de leur rapatriement. En désespoir de cause, ils quittèrent le camp et parvinrent à gagner à pied le sol belge.

Parmi eux se trouve un prisonnier qui fut incorporé de force à l'armée allemande et qu'on croyait tombé au front de l'Est.

**

Du « Phare » du 13-5-47 :
Un jeune homme du Mont Saint-Amand, Prudent Delamotte, vient de rentrer de Russie. Il avait été déporté en Allemagne alors qu'il était

âgé de 20 ans. Il travailla tout d'abord à Brême, puis à Berlin ; après la capitulation en 1945, Delamotte fut envoyé en Russie, où il travailla dans une minoterie. Le 9 mars dernier, il fut autorisé à rentrer en Belgique en passant par Berlin. Il y fut pris en charge par les autorités américaines avec soixante-quinze autres Belges.

**

De la « Libre Belgique » du 18-4-47 :

Un ouvrier mécanicien de Roxem-les-Ostende, André Meseure, 27 ans, célibataire, est arrivé jeudi matin à Verviers, après s'être enfui de la zone russe d'Allemagne. Il avait été déporté par les nazis en mai 1944 et occupé successivement à Weimar et dans les mines de sel de Bilroda, à la limite actuelle des zones anglo-soviétiques. A l'arrivée de l'armée rouge, il fut entraîné dans une colonne de travailleurs obligatoires chassés par les « SS » devant l'invasion alliée. Il parvint à se sauver et se cacha, exténué et les pieds en sang, dans un village bientôt occupé par les Russes. André Meseure se trouva alors prisonnier de ceux-ci. A ses demandes réitérées de rapatriement, ils opposèrent un refus obstiné.

(Voir 1^{re} suite page 2)

Après dix heures de marche à travers les Ardennes belges développant à l'horizon leurs harmonieux vallons boisés, le long fleuve kaki de la colonne interminable des prisonniers français venait de se répandre et d'inonder de ses milliers d'hommes le camp de passage hâtivement établi par l'ennemi dans un immense champ inculte.

Pas de baraquements, pas de miradors, mais, tout autour des barbelés, des « chleuh » et des nids de mitrailleuses. Le sol bosselé et lépreux était parsemé de papiers, de casques, de masques à gaz abandonnés et de foyers noirs construits par la colonne précédente.

Les prisonniers, harassés et fourbus de cette marche forcée sous un soleil de plomb, le ventre creux, les oreilles bourdonnantes, se laissaient tomber comme des masses sur le sol, pour trouver enfin le repos et le calme.

Déjà des « bouthéons » sensation-

nels parcouraient le camp : « La paix est signée », « Les Allemands sont à Paris », « Weygand, président du Conseil », « L'Amérique envoie mille avions à notre aide », « L'armée française encercler Trèves ! ».

Certains enjolaient encore ; d'autres, las, n'écoutaient plus. Par centaines, des feux s'allumaient, tandis que le soir bleuté s'étendait sur nous ; dans les boîtes de singe se mélangeaient des pommes de terre ramassées au hasard de la route et de l'ortie arrachée aux abords des barbelés. Une fumée âcre et épaisse de bois vert enflammé obscurcissait le camp.

Près d'un talus, nous étions six, six que les appels, les départs, les séparations n'avaient pas réussi à diviser, une équipe soudée par la nécessité de lutter pour manger, pour vivre, et aussi

par la camaraderie qui naît de la misère partagée.

Ce jour-là, le moral était bas, la fatigue complète ; il avait fallu à diverses reprises porter l'un de nous, et la faim, la faim qui rongait le ventre, qui étourdissait, brouillait la vue, la faim nous étreignait, et combien d'entre nous étaient tombés inanimés, que les coups de crosse des gardiens n'arrivaient pas à relever.

Nous venions de vider nos musettes et nos provisions s'étaient devant nos yeux : quatre pommes de terre, des feuilles d'ortie, un navet, c'était tout ; et, demain, il faudrait au petit jour repartir pour une longue marche !

L'un d'entre nous qui s'était écarté de notre groupe apparut les jambes flagellantes, la respiration coupée... — Les gars ! y'a là-bas... un type... qui a plein une musette de patates... il a la dysenterie... peut plus bouffer... allez-y... moi, je peux plus ! et s'assit, épuisé.

— Garde la soupe, lui dis-je, nous allons voir.

Ce fut une ruée vers l'endroit indiqué.

Là, dans le fossé, parmi quelques fougères, était étendu, râlant, un camarade ; son visage était gris, sa bouche se tordait et écumaient, un râle long et sourd s'échappait de sa poitrine, ses yeux étaient vitreux, des taches noires de sang coagulé maculaient son pantalon, et son corps tout entier frissonnait de fièvre.

Sur le ventre, les doigts amaigris serraient une musette bosselée. Nous nous regardâmes... Les patates ! Nos yeux ne quittaient plus ce trésor ! Nous étions fascinés !

Quelques camarades étaient déjà près du malade ; un infirmier français lui essayait régulièrement la bouche. Déjà des tractations s'engageaient. — Allons, disait un grand zouave famélique, lâche-les tes patates ; t'as pas besoin de tout cela ! donne-m'en quatre et je te file une paire de chaussettes et mon stylo !... — Un douanier égaré parmi nous suppliait :

« Dis, vieux, il me reste cinq cigarettes, je t'en donne une par patate, ça va ? »

Le pauvre gars hoquetait et râlait, il entr'ouvrit les lèvres, nous nous penchâmes sur lui, mais aucun son... Puis sa tête se balança de gauche à droite... — Il ne veut pas, traduisit l'infirmier, il y a une heure que je suis près de lui, il refuse à tout le monde... Quelle vie ! même pas un docteur ! Ah ! les vaches... — Tous des vaches ! dit sentencieusement le grand zouave. Allons mon pauvre vieux, c'est fini la guerre pour toi ! Tu vois, nous aussi on la crève ! Tes patates, tu les boufferas plus ! alors, sois chic, laisse-les aux copains... Donne-les moi, veux-tu ?

— Pourquoi à toi seul, dis donc, lança le douanier, part à deux ; j'étais là avant toi !

— Ben, et moi, dit l'infirmier. Un grondement parcourut l'assistance.

« Ah non, pas de ça, il en faut une à chacun ! »

Le moribond eut alors un soubresaut, l'infirmier le prit dans ses bras ; les yeux se voilèrent, la tête lentement s'inclina, les mains se détendirent, la musette glissa sur le sol, deux pommes de terre roulerent.

Personne ne bougea. — Ça y est, dit l'infirmier, c'est fini !

Le silence persista.

Un artilleur dit alors : « La guerre... Quelle vacherie ! »

Le grand zouave reprit : « Alors, les gars, voilà... C'est fini... On peut plus rien. » Puis, nous regardant : « Qu'est-ce qu'on fait des patates ? »

« Faut les compter », remarqua le douanier.

On ouvrit la musette et onze patates furent alignées.

Un sergent, près de moi, calcula : « On est vingt, ça fait une moitié chacun et il restera une pomme de terre, ça tombe pas juste ! Moi, je propose qu'on la donne à l'infirmier puisqu'il l'a soigné, et puis les autres, on tirera au sort. »

Ses cheveux gris, son galon et sa décoration l'emportèrent.

« C'est juste, dit le zouave en ouvrant son couteau et en partageant les patates, faut tirer au sort, parce qu'il y a des grosses et des moyennes. »

Et, devant le mort qui semblait présider à la distribution, les vingt hommes, gravement, tirèrent au sort et chacun ramassa délicatement sa moitié de pomme de terre. Puis, sans un mot, prenant le mort par les épaules et les jambes, le groupe, d'un pas lent, s'en alla lugubrement dans la direction du poste boche.

Sur le sol, béante et vide, la musette fut abandonnée.

— C'est dommage, me dit un gars de l'équipe, qu'on ait laissé l'autre là-bas garder la soupe !

— Pourquoi ? demandai-je étonné.

— Ben, ça nous aurait fait une moitié de plus, tiens !

Edouard STEPHAN.

Scène vécue à Gedinne (Belgique), Mai 1940.

CARNET FAMILIAL

DECES

Nous venons d'apprendre avec peine, la mort, à l'âge de 19 ans, du fils de notre camarade RAVE André, 5, avenue Verdi, à La Madeleine-les-Lille (Nord), Président de l'Amicale des Stalags 1A et 1B du Nord.

Nous présentons à sa famille nos plus vives et sincères condoléances.

Silence aux assassins

(Suite de la 1^{re} page)

En 1945, l'ensemble des P. G. a adhéré au programme du C. N. R. Ce n'était guère fortiche, ni une innovation. Trente-huit millions de Français l'avaient fait avant nous et en premier tous ceux qui ont fait leur beurre avec l'occupant grâce au double jeu.

Ce que nous devons faire : apporter un plan de redressement et de remise au travail. Refaire la France, en un mot et non pas se contenter de fermer les maisons dites closes.

Il y avait parmi nous assez de gens capables d'élaborer un tel plan. Et ensuite, pour sa réussite, pour l'imposer si besoin était, nous devons rester unis.

Et, surtout, bannir entre nous toutes questions politiques, mal dont la France est en train de crever.

Nous ne serons contents que lorsque l'étranger, quel qu'il soit, viendra mettre fin à nos luttes intestines à coups de pied au cul.

En 1945, beaucoup tremblaient déjà et certains fonds de culottes commençaient à se mouiller. Maintenant, ces messieurs sont dédouanés et roulent en Cadillac.

Un qui, s'il n'est pas mort, doit se marier doucement, c'est le petit Jules, le beau moustachu.

Quant à nous, m'est avis, que nous ne rirons plus bien longtemps.

NAISSANCES

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de :

TAILLEFER Michel, né le 7-6-47, à Aulnay-sous-Bois, quatrième fils de notre camarade TAILLEFER Julien, du Stalag 1B.

RACINAIS Michel, né le 6-7-47, à La Haye-Pesnel (Manche), troisième fils de notre camarade RACINAIS Maurice, du Stalag 1A.

BOLAC Barbara-Alexandra, née le 21-7-47, à Paris, fille de notre camarade BOLAC Alexandre, du Stalag 1B.

GUERRIERI Marc, né le 30-7-47, à Paris, fils de notre camarade GUERRIERI, du Stalag 1B.

LUSSE Jackie, né le 10-8-47 à Châlons-sur-Marne, fils de notre camarade LUSSE Pierre, du Stalag 1A.

PENET Jacques, né le 19-8-47 à Paris, fils de notre camarade PENET Michel, du Stalag 1B.

VILLAIN Marie-Jehanne, née le 24-8-47, à Isigny-sur-Mer, fille de notre camarade VILLAIN Louis, du Stalag 1A, Schuster à la baraque 34.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

MARIAGES

Nous avons la joie d'apprendre le mariage de nos camarades :

LEBADEZET Roger, du Stalag 1A Compagnie d'Heydekrug, avec Mlle Colette PRUVOT, le 13-9-47, à Deuil (Seine-et-Oise).

LAOUENAN Maurice, Homme de Confiance de la Compagnie de Treuburg, Stalag 1B, avec Mlle Elisabeth BOSMAN, le 30-9-47, à Bois-le-Roi (Seine-et-Marne).

Nos vœux les meilleurs accompagnent les jeunes époux.

DEMANDES D'ADRESSES

Prière de transmettre à l'Amicale les adresses actuelles des camarades suivants :

DELAHAYE Roger, aurait appartenu à la Compagnie de Johannsburg, en 1941.

CONSTANTIN Raoul, Stalag 1A, aurait été rapatrié en 1943.

Ami ! quelles sont tes occupations ?

Voici aujourd'hui la question non indiscrète, crois-le bien à laquelle je voudrais que tu me répondes.

Quelles sont tes occupations ?

Oh ! sois tranquille, je ne te demande pas le reflet exact des nombreuses préoccupations qui sont à l'heure actuelle la conséquence de notre vie agitée.

Non, je ne tiens pas à savoir si tu es boulanger, marié, etc., etc... Mais, ce que je voudrais, c'est que tu puisses me dire le temps que tu consacres, chaque jour, à penser au Stalag : à ceux que tu as laissés ; à ceux qui sont revenus ?

A ces camarades auxquels tu as promis beaucoup et à qui tu n'as peut-être encore rien donné. Tu es sans doute heureux d'en revoir parfois, et de boire ensemble le verre de l'amitié. Mais, de quoi est faite votre conversation ? Parlez-vous de nos veuves, des orphelins, de ceux qui sont restés. Vous entretenez-vous de notre Amicale ? Es-tu propagandiste près de celui que tu revois et qui n'est peut-être pas abonné à notre journal ou ne fait pas partie de notre Amicale ? Sinon, votre vin doit être bien amer.

Pense, camarade, souvent à cette question et réponds-lui franchement : quelles sont tes occupations ?

Consacre quelques instants, chaque jour, par pensée, à tes promesses de captivité. Sois un fervent propagandiste, et sois fier chaque fois que tu auras fait un nouvel adepte à notre

cause. Nous n'ouvrirons pas de concours pour connaître le meilleur, chacun doit y mettre son âme et me dire qu'agissant ainsi, il est fidèle à ses promesses de barbelés : Ne jamais oublier. Camarade, quelles sont tes occupations ?

Albraan Henri, 171 bis, rue de Charren-ton, Paris (12^e), recherche représentation en maroquinerie.

cause. Nous n'ouvrirons pas de concours pour connaître le meilleur, chacun doit y mettre son âme et me dire qu'agissant ainsi, il est fidèle à ses promesses de barbelés : Ne jamais oublier. Camarade, quelles sont tes occupations ?

Quelles sont tes occupations ?

Oh ! sois tranquille, je ne te demande pas le reflet exact des nombreuses préoccupations qui sont à l'heure actuelle la conséquence de notre vie agitée.

Non, je ne tiens pas à savoir si tu es boulanger, marié, etc., etc... Mais, ce que je voudrais, c'est que tu puisses me dire le temps que tu consacres, chaque jour, à penser au Stalag : à ceux que tu as laissés ; à ceux qui sont revenus ?

A ces camarades auxquels tu as promis beaucoup et à qui tu n'as peut-être encore rien donné. Tu es sans doute heureux d'en revoir parfois, et de boire ensemble le verre de l'amitié. Mais, de quoi est faite votre conversation ? Parlez-vous de nos veuves, des orphelins, de ceux qui sont restés. Vous entretenez-vous de notre Amicale ? Es-tu propagandiste près de celui que tu revois et qui n'est peut-être pas abonné à notre journal ou ne fait pas partie de notre Amicale ? Sinon, votre vin doit être bien amer.

Pense, camarade, souvent à cette question et réponds-lui franchement : quelles sont tes occupations ?

Consacre quelques instants, chaque jour, par pensée, à tes promesses de captivité. Sois un fervent propagandiste, et sois fier chaque fois que tu auras fait un nouvel adepte à notre

cause. Nous n'ouvrirons pas de concours pour connaître le meilleur, chacun doit y mettre son âme et me dire qu'agissant ainsi, il est fidèle à ses promesses de barbelés : Ne jamais oublier. Camarade, quelles sont tes occupations ?

Albraan Henri, 171 bis, rue de Charren-ton, Paris (12^e), recherche représentation en maroquinerie.

« Toujours-là »

Journal des Rapatriés et des Familles des Anciens P.G. de la Prusse Orientale
68, rue de la Chaussée-d'Antin — PARIS (9^e)

BULLETIN D'ABONNEMENT (1) ou de RÉABONNEMENT

Nom Matricule de Camp
Prénoms Stalag
Profession Kommando
Adresse Rapatrié le

Souscription à adresser à M. POULAIN 26, rue Joffroy, PARIS (17^e)

Montant de l'abonnement au Journal : Cotisation à l'Amicale Nationale :
(Familles et P.G. adhérent à une Amicale régionale) P. G. n'adhérant pas à une Amicale régionale)
75 FRANCS PAR AN Y compris abonnement au Journal

Les abonnements partent obligatoirement du 1^{er} janvier de chaque année. Les souscriptions en cours d'année comportent le service des numéros déjà parus. Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande d'envoi ainsi que de 10 fr. en timbres-poste pour frais.

CHEQUE POSTAL : PARIS 4164-98

(1) Biffer la mention inutile.

Les Belges sont-ils mieux renseignés que nous ?

(Suite de la 1^{re} page)

Nous avons interrogé le jeune homme à son passage à Verviers. Il n'a pas rencontré d'autres Belges dans la région où il se trouvait, mais un Français y était retenu dans les mêmes conditions que lui. Des Allemands lui ont toutefois certifié que des Belges se trouvaient encore dans un camp situé près de Leipzig.

De la « Libre Belgique » du 10-3-47 : Aux confins de Damme, les

DEMANDES DE NOUVELLES

Les camarades susceptibles de fournir des renseignements sur les non-retourés suivants, sont instamment priés de se mettre en rapport avec l'Amicale :

VAILLANT Alfred, travaillait à Dantzig, aux Usines Prehn.

ROYNETTE René-Fernand, 1 B, Mle 8.760, Kommando de Klein-Schatten, Compagnie de Rastenburg, emmené par les Russes, le 27 ou 28-1-45, vers une destination inconnue.

BRUSSEAU Arthur, du Stalag 1B, Mle 8.294, tué à Gotenhafen, le 28-3-45. On demande des détails sur sa mort et son inhumation.

PLANAS Isidro, du Stalag 1A, demeurait à Mehrerau, 3 Bregens, Voralberg (Autriche).

THIERRY Marcel-Désiré, du Stalag 1B, Mle 60.129 ; demeurait 27, rue de l'Abbaye, LE Havre (Seine-Infér.).

TACHOIRE Edmond, du Stalag 1A, Mle 28.149, demeurait 6, rue Robert-Blache, Paris (10^e).

GERARD Roger, du Stalag 1B, Mle 58.443.

BOURNAZAUD Emile, du Stalag 1A, Mle 4.990-1B. Eta. à Tilsitt ou Heydekrug, demeurait 9, rue Léon-Cogniet, Paris (17^e).

GRAPIN Marius, Stalag 1A, Mle 26.907 né le 17-11-1912.

Et voici un autre son de cloche

Dans notre dernier numéro, notre camarade Demange faisait état de certaines critiques reçues au sujet de Toujours-là.

Evidemment, rien n'est parfait dans ce bas monde, surtout le travail d'amateur comme est la rédaction de notre Bulletin. Mais enfin nous recevons une lettre de notre camarade Bollet (IB), de Paris, dont nous extrayons le passage suivant :

C'est toujours avec plaisir que je lis votre journal. Très sympathique, bien dans le ton « Gefang ». On a l'impression, à sa lecture, de se retrouver. Quel changement avec d'autres feuilles qui portent l'étiquette P. G. et sur lesquelles on ne parle que revendications, insultes envers d'autres P. G., discussions d'ordre politique, etc. Où en sommes-nous de la belle devise : « Unis comme au Camp ? ».

Ceci, évidemment, console de cela. Et, rien que par cette lettre, nous sommes récompensés de tous les efforts que nous produisons pour faire paraître notre Bulletin.

Aujourd'hui, nous nous comptons peut-être, mais nous avons avec nous tous les forts, tous les durs, tous les convaincus qui suffisent amplement à entraîner tous les faibles.

Si certains groupements diminuent tous les jours, les Amicales de camps, elles, prospèrent.

Et cela est, malgré tout, notre meilleure récompense et la preuve que nous avons misé sur le bon tableau lorsque nous avons choisi la voie que nous suivons.

Pour acheter et vendre au mieux

Voyez un spécialiste

Notre camarade ALLAIX

Cabinet LISCOET

Contentieux juridique et fiscal

45, rue de Chaillot

PARIS-16^e.

Tél. PASSY 28-32

MM. Allaix et Liscoet

sont des anciens des 1A-1B.



Magnifique manifestation où, groupés derrière le Bureau-directeur de l'U.N.A.C., composé de: René Seydoux (Oflag X-C) Président; Julien Toucane (Stalag XII-B.F.), Vice-Président; Michel Provot-Lemoine (Stalag II-B) Secrétaire-général; Marcel Simonneau (Stalag III-C) Secrétaire-général-adjoint; Louis Berthet (Stalag

LES AMICALES DE CAMPS ont ranimé la Flamme



VII-A) Trésorier; le R. P. Chénais (Stalag XI-B) délégué; plus de 500 représentants d'Amicales se sont rendus à l'Arc-de-Triomphe pour ranimer la Flamme.

Hommage rendu à l'Inconnu qui repose sous la dalle sacrée et symbolise le sacrifice des Combattants des deux guerres et de ceux qui reposent encore en terre étrangère ou morts des suites de leur captivité.

Emouvante cérémonie que

celle de cette montée vers l'Etoile par l'Avenue des Champs-Élysées où, précédés par les porteurs de couronnes et du drapeau de l'U.N.A.C., les anciens Prisonniers de Guerre, dans un défilé irréfutable, allaient s'incliner sur un de leurs plus glorieux compagnons d'armes.

Tous les combattants des deux guerres anciens Prisonniers étaient réunis dans la même fraternelle pensée.

La cérémonie proprement dite a été d'une émouvante simplicité et le geste rituel a été accompli par le président Seydoux.

Après le roulement de tambour et la sonnerie « Aux Morts », une minute de silence a été observée.

Le Bureau-Directeur de l'U.

N.A.C. a signé sur le Livre d'Or qui consignera l'acte solennel accompli par les Amicales.

Puissent nos futures manifestations revêtir le même caractère de si simple grandeur.

L'esprit d'amitié propre à nos Amicales est suffisant pour donner leur conclusion à ces actes solennels d'hommage, de reconnaissance et d'espoir...

Avez-vous consulté, dans le hall de l'U. N. A. C., la magnifique série des photos prises lors de la cérémonie de la Flamme

L'U. N. A. C. au dîner de l'American Legion

En l'honneur de la venue en France des anciens combattants de l'American Legion, diverses manifestations ont eu lieu.

Le président de l'Union Nationale des Amicales de Camps, René Seydoux et Michel Provot-Lemoine, secrétaire général, se sont rendus le samedi 13 septembre au dîner offert par le gouvernement français, à l'occasion du séjour des Combattants Américains des deux guerres mondiales.

Des discours très applaudis ont été prononcés par le commandeur Griffith, président de l'American Legion, et M. François Mitterrand, ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre, représentant le gouvernement.

Au cours de ce dîner, les représentants des Amicales de Camps ont pu prendre d'utiles contacts avec les Combattants Américains.

La fraternité d'armes, liée lors du combat pour chasser du sol de France l'agresseur germanique, a été de nouveau scellée à l'occasion des différentes manifestations qui ont marqué le séjour sur notre sol de l'American Legion.

Se rappelant les épreuves communes subies, nos amis se rendent mieux compte du visage réel de notre patrie et des profondes marques, des misères atroces dont la dernière conflagration mondiale a laissé la trace...

Formons l'espoir que leur visite, bien que rapide, permettra, à leur retour aux Etats-Unis, de faire comprendre à nos amis d'outre-Atlantique tout le travail qui pourrait être accompli si le même esprit qui nous animait lors du combat commun pouvait de nouveau les inspirer.

A LA MÉMOIRE DE NOS MORTS

L'U. N. A. C. fera célébrer, le dimanche 2 novembre, à 11 heures, en l'église Saint-Louis-des-Invalides, un service solennel à la mémoire de nos camarades morts en captivité ou des suites de la captivité.

A l'issue de la cérémonie, un cortège se rendra à l'Etoile pour déposer une couronne sur la tombe de l'Inconnu.

Nous espérons que nombreux seront les membres de nos Amicales qui auront à cœur de participer à ces cérémonies commémoratives.

Rassemblement des A. P. G. à 10 h. 45.

LA MAISON DE L'ESPERANCE
Toutes relations pour tous mariages
Ecrire et joindre trois timbres pour
l'envoi de la liste des divers partis
FOYER DE LIAISON
Direction: R. ROUQUIE
rue d'Oran, MONTPELLIER
(Hérault)



Notre camarade René Seydoux, Président de l'U.N.A.C., signe le Livre d'Or de la Flamme du souvenir. (Globe Photo)

...aux Amicales de Camps

sibilité, dans le cadre de nos activités, de correspondre directement sans aucun intermédiaire, avec leur Secrétariat de Camp. Cette solution se généralisa jusqu'en 1943 et prit fin en 1944.

A Paris, dès ce moment, les Secrétariats de Camps, ainsi d'ailleurs que l'Aumônerie Générale des Prisonniers de Guerre, correspondirent avec les Hommes de Confiance, les Présidents des Mutuelles et les Aumôniers par le canal du Comité International de la Croix-Rouge; les délais de transmission, pour être un peu plus longs, n'ont cependant jamais atteint la durée qu'ils avaient lorsque le courrier passait par le Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre.

Dans les trois mois qui suivirent la libération, la non-reconnaissance par le gouvernement allemand du Gouvernement Provisoire de la République empêcha absolument le ministère de pouvoir se faire considérer comme habilité à correspondre avec les Camps, et ce n'est qu'après des pourparlers qui durèrent jusqu'à fin novembre 1944 que le gouvernement allemand consentit à discuter avec le Gouvernement Provisoire, par l'intermédiaire des autorités helvétiques.

Ce laps de temps, relativement considérable, eût pu avoir pour conséquence la coupure brutale entre les Prisonniers et la Mère-Patrie.

Grâce à l'aumônerie des Prisonniers de Guerre, qui, par le truchement d'un de ses membres, délégué à Berne, correspondait hebdomadairement avec tous les Aumôniers d'Oflag, de

Stalags, de Bataillons et de Compagnies; grâce aux Secrétariats de Camps, dont certains membres avaient des amitiés personnelles dans les Services du Comité International de la Croix-Rouge, le lien ne fut pas rompu, et, parmi tant d'autres services que rendirent les Secrétaires de Camps, on peut porter à leur crédit le maintien d'un lien indissoluble, malgré les événements et leur répercussion, entre les camps et eux.

La libération d'août 1944, malgré ses conséquences heureuses, a privé pendant un certain temps les familles des lettres bimensuelles qu'étaient autorisés à leur adresser les Prisonniers de Guerre et qui comportaient les coupons-réponse. Les Secrétaires de Camps ont fait immédiatement imprimer à l'intention de ces familles 200.000 coupons-réponses pour permettre de donner des nouvelles à leurs ressortissants maintenus en Allemagne.

Ces coupons-réponses étaient remis, au cours des réunions que nous convoquons, réunions au cours desquelles nous mentionnons les relations des visites effectuées par les délégués du Comité International de la Croix-Rouge.

Le problème des colis préoccupait également les Secrétariats de Camps, qui, à trois reprises différentes, organisèrent des convois destinés à acheminer ceux-ci par route, directement à Genève, où le C. I. C. R. s'occupait du transit vers l'Allemagne, les possibilités ferroviaires de l'époque qui suivit immédiatement la libération se trouvant

(Voir la suite page 4)

Anciens P. G.!

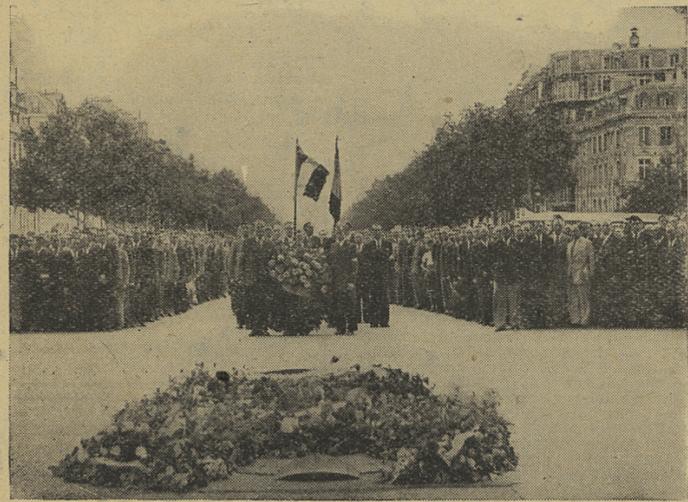
Pour vous habiller!!

Une seule adresse!!!

Vêtements "JAMS"

Vous y retrouverez d'anciens camarades des camps qui vous réservent leur meilleur accueil

15 et 17, boulevard Beaumarchais
PARIS-BASTILLE -- ARC. 05-41



Massées devant la tombe de l'Inconnu, les délégations de l'U.N.A.C. observent une minute de silence. (Globe Photo)

Des Centres d'Entr'aide...

(Suite)

Leur mission de liaison constante et directe avec les Camps, comme les multiples services qu'ils pouvaient être appelés à rendre, ne s'arrêtaient pas seulement à la distribution des fonds de mutuelles; ils s'étendaient encore à toutes les manifestations sociales, à toutes les formes que pouvait revêtir l'entraide, réunissant le plus fréquemment possible les familles de prisonniers, les mettant en contact direct avec les rapatriés récents, pour leur amener le réconfort des nouvelles que le courrier trop succinct ou trop rare n'aurait pu laisser passer. Les familles étaient ainsi tenues au courant de l'évolution spirituelle, morale, intellectuelle des camps; des vicissitudes que pouvait comporter la vie matérielle et physique, ainsi que des possibilités de travail, descriptions des Kommandos, etc.

Ils collectaient par ailleurs, en France, par l'organisation de manifestations sportives ou artistiques, des fonds qui furent destinés à soulager des misères immédiates dont les camps pouvaient ignorer la soudaine détresse, ou bien à venir en aide d'urgence à des rapatriés rentrés malades ou sortant de l'hôpital.

L'initiative la plus large était

laissée à chaque secrétaire de Camp, dans le cadre de son secrétariat, pour agir au mieux des intérêts des absents.

Le Secrétariat Central, destiné à appliquer les décisions d'un Comité Directeur, était chargé d'animer, de coordonner et de superviser l'activité des rapatriés, à l'exclusion de toute idée politique ou confessionnelle.

Dès leur création, les Secrétariats de Camps correspondaient avec les Hommes de Confiance, les Présidents des Mutuelles, les Amicales Régionales qui avaient été créées dans les Camps par l'intermédiaire du Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre.

Cette solution, qui comportait une certaine sécurité, avait néanmoins pour conséquence des délais de transmission extrêmement lents. Le courrier venant d'Allemagne étant expédié par les Hommes de Confiance à l'ambassade de France à Berlin, Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre, était ainsi envoyé de cette ambassade au gouvernement de Vichy, et ensuite au Service de dépouillement de la rue Cortambert, à Paris, et nous était enfin remis.

Les Hommes de Confiance tentèrent de faire admettre la pos-

Pour acheter ou vendre au mieux :
IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

Un spécialiste de confiance : M. ALLAIX

Cabinet LISCOET

— Contentieux juridique et fiscal —
Tous litiges - Loyers - Pensions - Tous actes.

45, rue de Chaillot, PARIS (16^e) Tél. PASsy 28-32

MM. Allaix et Liscoët, anciens P. G., mettent gracieusement à votre service leur grande expérience des affaires

MEUBLES HETRE et BOIS BLANC
pour CIRER, VERNIR, LAQUER

H. MAZALEYRAT

ex 5174 VC

Une remise spéciale est consentie aux ex P. G.

26, rue de Malte, 26

(coin du boulevard Voltaire)

PARIS (11^e)

Tél. : ROquette 63-74

Des familles de nos camarades morts en captivité nous avaient demandé de nouvelles précisions sur les possibilités de visite sur les tombes de ceux qui sont restés là-bas.

Nous nous sommes adressés aux services officiels qui nous ont fourni d'utiles renseignements.

Tout d'abord, voici la réponse qui nous a été faite par la direction de l'état civil et des recherches du ministère des Anciens Combattants et des Victimes de la Guerre.

Paris, le 15 septembre 1947.

Monsieur le Secrétaire Général,

Par lettre référence MPL/MT, en date du 5 août 1947 vous avez bien voulu me faire part de déclarations émanant de vos correspondants aux termes desquelles mon département devrait des autorisations de voyages gratuits aux familles se rendant sur les tombes situées en zone américaine d'occupation et me demander de vous fournir des précisions à ce sujet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les règles que vous connaissez ayant trait aux voyages gratuits des familles sur les tombes, n'ont pas fait l'objet de modifications récentes. En particulier, les voyages gratuits n'ont pas été étendus aux pays étrangers ni

Se souvenir,
c'est bien.
Cultiver le souvenir,
c'est mieux.

En vente à votre Amicale

« EVADE D'ALLEMAGNE ». Intéressant ouvrage de notre Camarade Georges Herment. Prix de vente 100 fr. Envoi franco 115 fr.

« OPLAGS ». Recueil de photos clandestines prises dans certains Oplags. Retracer la vie des Camps, Stalags ou Oplags. Prix de vente à l'Amicale... 475 fr. En librairie 500 fr. Envoi franco 495 fr.

« LA VIE DE CHATEAU ». Ouvrage de Raymond Henry (présenté en format 32-24, sous couverture illustrée contenant des dessins, 46 d'une page et 4 doubles pages, un titre, une feuille de présentation et une liste de dessins, représentant la vie des camps. Prix de vente 300 fr. Envoi franco 325 fr.

« JE SUIS UN PRISONNIER ». De Georges Raynaud. Album de 54 planches de dessins sur la captivité. Prix 450 fr. Envoi franco 475 fr.

« LE REVENANT DE LA BALTIQUE ». Par Max Vière. Prix 70 fr. Envoi franco 85 fr.

« D'UN STALAG ». De Ramougeot-Perron. Ouvrage numéroté sur vélin. Recueil de poésie sur la captivité. Prix 400 fr. Envoi franco 415 fr.

RECUEIL DE CHANSONS DE LA CAPTIVITÉ. Recueil de 10 chansons de captivité. De Henri Caillon. Le recueil 75 fr. Envoi franco 90 fr.

SPECTACLES P. G. Par Thuault. Livrets de 2 pièces : « Un soir dans les Barbelés », 3 actes. « Le retour de René ou Joyeux Noël », conte dramatique en 2 actes et 3 tableaux, l'exemplaire 50 fr. Envoi franco 65 fr.

RECUEILS DE CONTES, MONOLOGUES ET CHANSONS DE P. G. A LA DEMANDE.

JEU DU PRISONNIER. Appelé « VII A. C. », jeu fort passionnant qui rappellera à tous les Anciens « K. G. » les différents avatars de la captivité. Distraits grands et petits. Le jeu 500 fr. Envoi franco 525 fr.

Communiqué

AMEURLEMENT GÉNÉRAL

Notre camarade Maurice DU-FIEF (ex-Stalag IA) nous communique qu'il vient d'installer au 48, Avenue Montaigne, à PARIS-8^e, ELYsées 85-68 (1^{er} étage) une salle d'exposition CHAMBRES A COUCHER SALLES A MANGER ENSEMBLE-COSY MEUBLES de BUREAUX SIEGES.

Fabriqués dans ses ateliers à MAISONS-ALFORT. - Entr. 36-67 Une réduction spéciale sera consentie aux anciens P. G., déportés ou sinistrés, ainsi que des facilités de paiement.

Il recherche des dépositaires et des représentants pour la clientèle particulière.

Pour se rendre sur les tombes de nos camarades tombés en Allemagne

en zones d'occupation en Allemagne autre que la zone française.

Cependant, la zone américaine d'occupation a fait connaître récemment par une note qui m'a été transmise par le gouvernement militaire de la zone française d'occupation que l'entrée en zone américaine d'Allemagne des familles françaises venant visiter les tombes de leurs morts sera autorisée dans la limite des logements disponibles après autorisation par le quartier général des forces françaises d'occupation et le quartier général d'Usset.

Le Journal Officiel du 17 juillet a publié un décret déterminant les modalités d'application de la loi du 16 Octobre 1946 relative au transfert à titre gratuit et à la restitution aux familles des corps des anciens combattants et victimes de la guerre.

De nombreux camarades nous ont demandé de reproduire ce document. Ont droit à la restitution du corps aux frais de l'Etat les familles des anciens combattants et victimes de la guerre appartenant à l'une des catégories énumérées ci-dessous et décédés hors de leur résidence habituelle entre le 2 septembre 1939 et la date légale de cessation des hostilités :

b) Militaires prisonniers de guerre décédés, soit à l'étranger, soit en France, avant leur démobilisation ;

Le droit à restitution du corps est étendu aux familles des ressortissants étrangers dont le décès ouvre droit à pension à la charge de l'Etat français.

Le conjoint remarié peut demander la restitution du corps, à défaut des personnes énumérées dans la loi du 16 octobre 1946.

Les familles des anciens combattants et victimes de la guerre visés aux articles ci-dessus, dont les corps sont identifiés, pourront, si elles ne l'ont déjà fait, présenter une demande de restitution dans le délai d'un mois suivant la publication du présent décret.

Les familles des anciens combattants et victimes de la guerre dont les corps ne sont pas encore identifiés devront produire leur demande dans un délai de trois mois à compter du jour où elles auront reçu notification de l'identification. Ce délai sera porté à six mois s'il s'agit d'un corps identifié à l'étranger ou dans un territoire d'outre-mer.

Le transfert aux frais de l'Etat des corps des anciens combattants et vic-

Les Etats-Unis ne seront pas responsables du ravitaillement et du logement de ces groupes de pèlerinage.

Les autorisations sont délivrées par le Commissariat aux Affaires Allemandes et Autrichiennes (Section Américaine) 24, rue Greuze à Paris.

En ce qui me concerne, je ne suis en mesure de délivrer, comme par le passé, aux familles des victimes de guerre mortes pour la France se rendant à l'étranger, que des autorisations de voyages gratuits jusqu'à la frontière

Le transfert des corps

times de la guerre comporte les opérations suivantes :

1° L'exhumation et la mise en bière ;
2° Le transport par voie ferrée, routière, maritime ou aérienne du lieu d'exhumation au cimetière désigné par la famille ; le transport dans un territoire d'outre-mer ou dans un territoire étranger autre que celui du lieu d'exhumation n'étant accordé que si le décédé avait sa résidence habituelle dans ce territoire ;
3° La réinhumation dans le cimetière désigné.

Les transferts commenceront le 15 juillet 1947.

Les familles seront représentées aux exhumations par des délégués accrédités dans chaque zone par le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, sur proposition des associations qualifiées.

Le maire ou son représentant assistera aux opérations d'exhumation dans sa commune.

Le maire de la commune dans le cimetière de laquelle doit avoir lieu l'inhumation définitive, est informé par lettre ou par télégramme au moins quarante-huit heures à l'avance :

1° De la date et de l'heure prévues pour l'arrivée des cercueils dans la commune ;

2° Des noms des décédés dont les restes sont compris dans le convoi.

Dès réception de ces renseignements, le maire avise les familles.

Les cercueils arrivant à destination sont déposés soit à la mairie, soit dans le local désigné par le maire, et pris en charge par la municipalité.

Le transport jusqu'au cimetière communal ou au caveau de famille est assuré par l'administration municipale pour le compte de l'Etat. Les frais engagés seront remboursés suivant un tarif forfaitaire arrêté par le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre.

Ce tarif comprend, de façon limitée, les frais de manutention à l'arrivée, de transport jusqu'au cimetière de creusement de la fosse, d'inhumation. Les frais des cérémonies religieuses ou autres demandées, le cas échéant, par la famille, sont à sa charge.

Les opérations de transport du corps, par les soins de la municipalité, au cimetière communal d'inhumation, ne peuvent donner lieu à aucune autre rémunération au profit des communes et des entreprises de pompes funèbres. Ces dernières ne peuvent pas invoquer le bénéfice de leur monopole ; en aucun cas, la suppression de celui-ci ne peut donner lieu à une indemnité.

Les délégués accrédités pour représenter les familles, ont droit à des indemnités de vacation dont le montant

Nous prions instamment nos camarades de joindre un timbre à toute lettre nécessitant une réponse.

La Maison des Amicales

Nombreux sont les anciens camarades des « barbelés » qui désiraient depuis longtemps pouvoir se retrouver dans une « Maison » qui serait la leur.

Les Amicales de Camps ont créé ce foyer sous le double signe de « Maison des Amicales » et de « Club du Bouthéon ».

Salles de réunion, salles de jeux, salles de lecture, bar, tout y a été conçu pour permettre, dans un cadre agréable, la rencontre des amitiés fidèles.

Camarades de la région parisienne, camarades de province de passage dans la capitale, tous ont la joie de voir se renouer, dans cette atmosphère si amicale, les liens qui les ont unis durant l'exil.

Plus nombreux chaque jour, les visiteurs de la « Maison des Amicales » et du « Club du Bouthéon » reviendront fidèlement pour y retrouver les compagnons des mauvais jours.

DRAPEAUX POUR SOCIÉTÉS ECHARPES et BRASSARDS Insignes de journée

R. CAMUS

Fabricant-Editeur

15, rue Gambey, Paris-11^e ROQ. 87-57

française seulement. Encore convient-il pour les voyages en zone américaine que les familles aient obtenu au préalable, des autorités compétentes, l'autorisation de pénétration et de séjour indispensable (pour la délivrance de laquelle je n'interviens pas).

Le contingent d'autorisation accordé par les autorités américaines étant encore extrêmement réduit en raison surtout des difficultés d'hébergement et de ravitaillement, il ne m'est pas apparu opportun de donner une publicité prématurée à cette information.

est fixé par arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et du ministre des finances.

La famille qui obtient la restitution du corps à titre gratuit ou qui effectue elle-même l'opération à ses frais, perd le droit à la sépulture perpétuelle entretenue aux frais de l'Etat.

Par suite, les corps restitués aux familles à titre gratuit ou à titre onéreux ne peuvent être réinhumés ni dans les cimetières nationaux, ni dans les carrés militaires des cimetières communaux.

Les municipalités doivent accorder, à toute famille qui en fait la demande, un emplacement gratuit de tombes dans les conditions fixées par l'alinéa 1^{er} de l'article 10 du décret du 27 avril 1889.

En outre, à titre d'hommage public, les communes peuvent accorder, par simple décision du conseil municipal, non soumise à approbation, une concession de longue durée gratuite et, le cas échéant, renouvelable. Ces concessions doivent être situées en dehors des carrés militaires et l'entretien des tombes incombe exclusivement aux municipalités ou aux familles.

Les familles qui désirent effectuer le transfert de corps à leurs frais doivent en demander l'autorisation au ministre des anciens combattants et victimes de la guerre.

Les frais engagés par des familles pour des exhumations et des transferts, ne peuvent, en aucun cas, leur être remboursés.

Les rapatriements des corps actuellement inhumés dans les territoires de l'Union française ou à inhumation dans ces territoires, seront effectués dans les conditions fixées par un arrêté pris en commun par le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le ministre de la France d'outre-mer.

Les dépenses résultant de ces transferts seront à la charge du budget du ministère des anciens combattants.

Avis aux rapatriés de la Seine

Il est apparu qu'un certain nombre de rapatriés d'Allemagne n'avaient pas subi le second examen de la visite médicale prescrite par l'Ordonnance du 20 Avril 1945.

Afin de régulariser leur situation, les pouvoirs publics ont décidé de reprendre, pendant une courte et dernière période, les opérations de contrôle médical ayant pris fin le 31 décembre 1946, et de procéder d'abord au recensement des retardataires.

Pour le département de la Seine, les mesures suivantes ont été arrêtées.

Elles intéressent les prisonniers de guerre et les déportés civils déjà inscrits, qui n'ont pas passé la deuxième visite médicale ou qui ne se sont pas préoccupés de solliciter le bénéfice des avantages découlant de ce second examen obligatoire qu'il ne faut pas confondre avec les investigations complémentaires pratiquées dans les hôpitaux à l'occasion de la première visite.

Ces rapatriés devront donc se présenter, sans faute, entre le 1^{er} et le 31 octobre prochain, à l'Office des Anciens Combattants de la Seine, 1, Place Clichy, Paris-9^e (Bureau spécial ouvert entre 9 h. et 17 h. tous les jours de la semaine sauf le samedi où la fermeture a lieu à 11 h. 30), en vue de leur inscription et de la remise d'une convocation pour la visite à passer dans un dispensaire parisien.

Ils devront être porteurs de leur carte de rapatrié.

Après le 31 octobre 1947, il ne sera plus reçu d'inscription pour la deuxième visite médicale, sauf pour les rapatriés d'Indochine (militaires démobilisés ayant été internés sur le territoire indochinois et civils internés hors de ce territoire).

Confiez-nous votre publicité, vous serez satisfaits des résultats et vous aiderez votre Bulletin à paraître régulièrement

De son côté, le Commissariat Général aux Affaires Allemandes et Autrichiennes nous a fait parvenir les indications que voici :

21 août 1947.

Monsieur le Secrétaire Général, Par lettre en date du 31 juillet dernier, vous avez bien voulu appeler l'attention du Commissaire général sur les conditions à remplir par les familles qui désirent se rendre sur la tombe de leur parent en zone d'occupation.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en zone française ces visites sont autorisées sur le vu d'un acte officiel de décès mentionnant le lieu de sépulture. Toutefois, peuvent seuls effectuer ce voyage les ascendants et descendants au 1^{er} degré, à raison de deux personnes par famille.

Les demandes de visa d'entrée en territoires occupés doivent être déposées au service des passeports de la Préfecture de la résidence des intéressés.

Les mêmes démarches sont à effectuer pour la zone américaine, mais il est nécessaire de joindre aux demandes un certificat du gouvernement militaire local attestant l'existence de la tombe.

Les autorités britanniques et russes n'autorisent pas de tels voyages dans leurs zones respectives.

S'isoler,
c'est mourir,
Se réunir,
c'est vivre.

Nous avons choisi pour vous

LE CAPORAL EPINGLE de Jacques PERRET, Stalag III-D

Si nous en jugeons par les demandes qui nous parviennent et par les louanges de la CRITIQUE, c'est un véritable succès. La première édition est épuisée, mais nous apprenons qu'une nouvelle édition est en cours d'impression.

Retenez votre exemplaire Editions GALLIMARD. 320 fr. ou U.N.A.C., 68, Chaussée-d'Antin, PARIS-IX^e

UN SOIR DANS LES BARBELES par André THUAULT du Stalag IX-B

Drame en 3 actes (27^{me} mille) L'œuvre d'un véritable auteur dramatique ; facile à monter mais puissante et définitive.

LE RETOUR DE RENE par A. THUAULT Conte de Noël dramatique en 3 actes

Pièce extrêmement émouvante. Deux œuvres que toutes les victimes de la guerre aimeront à lire ; que toutes les associations monteront pour leurs galas.

Une partie des droits d'auteur perçus pendant la saison 47-48 sera consacrée au P. G. de BREST, à nouveau sinistrés.

Le texte de chaque pièce : 50 francs, 65 francs franco Commandez à votre Amicale

Récompensez les bons élèves avec CATCH Roi des Ours

Une histoire d'ours de JEAN MARIOTTI, très rigoureusement documentée en dépit de son apparente fantaisie et richement illustrée par FALTER.

Un livre qui instruit en amusant et que les parents eux aussi aimeront.

100 francs au lieu de 130 francs contre mandat à notre camarade Jean MOREAU 25, Avenue TRUDAINE PARIS-9^e

Prière d'indiquer le Matricule P.G. pour bénéficier de la réduction